

Conditions Générales de Vente (CGV) - Stages de Voile

article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent l'inscription et la participation aux stages de voile organisés par le club LA PELLE (ci-après « l'Organisateur »). Elles précisent les droits et obligations des parties dans le cadre de ces activités.

article 2 - inscription et modalités de paiement

L'inscription à un stage de voile se fait par le biais du formulaire d'inscription en ligne, par email, ou par tout autre moyen de communication mis en place par l'Organisateur.

1. L'inscription est effective après réception du dossier d'inscription **complet**, accompagné du paiement du stage.
2. Le paiement peut être effectué en espèces, par carte bancaire, virement bancaire ou par tout autre mode de paiement proposé et/ou accepté par l'Organisateur
3. Toute inscription est nominative et ne peut être cédée à un tiers sans l'accord de l'Organisateur.
4. L'Organisateur se réserve le droit de refuser une inscription en cas de non-respect des conditions requises.

Article 3 - conditions de participation au stage

S'ajoutant à l'article 2, il est précisé que les prérequis en vue de la participation à un stage sont les suivants :

1. L'enfant doit être âgé de 4 ans et demi minimum pour le jardin des mers à 18 ans maximum en stage de catamaran, planche ou dériveur.
2. Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile peut être exigé.
3. Chaque participant doit fournir une attestation de natation (minimum 25m) et/ou un brevet de natation (test antipanique).
4. L'équipement obligatoire en vue de bon déroulement du stage et de la sécurité du stagiaire sera précisé aux parents avant le début du stage, en fonction du support choisi, de la durée et de l'âge du stagiaire
5. La souscription d'une licence FFV est obligatoire pour participer au stage, soit la stagiaire est déjà licencié soit il doit souscrire une licence au moment de son inscription

L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès au stage à tout candidat stagiaire ou stagiaire admis ne remplissant pas les conditions de sécurité et les prérequis indiqués

- En cas d'annulation entre 7 et 15 jours avant le début du stage, un remboursement de 50% sera effectué.
- Aucune demande de remboursement ne sera acceptée si l'annulation intervient moins de 7 jours avant le début du stage, sauf cas de force majeure (maladie, accident, etc.) sur justificatif.

article 4 – annulation et remboursement

1. Annulation par le participant :

- Toute annulation doit être notifiée par écrit à l'Organisateur.
- Jusqu'à 30 jours avant le début du stage : remboursement sans condition du stage après déduction de frais de gestion à hauteur de 10 % du montant total du stage, et de la licence enseignement si cette dernière a été régularisée
- Entre 30 et 15 jours avant : remboursement partiel (50 % du montant du stage déduction faite du montant de la licence enseignement si cette dernière a été régularisée).
- Moins de 15 jours avant : aucun remboursement sauf cas de force majeure (par exemple accident avec justificatif médical).

2. Annulation par l'Organisateur :

- En cas d'annulation pour raison météorologique ou manque de participants, l'Organisateur proposera un report ou un remboursement intégral.
- En cas de force majeure (catastrophe naturelle, crise sanitaire...), les conditions de remboursement seront adaptées en fonction des circonstances.

Article 5 - Modifications

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ses conditions de vente, les tarifs et le contenu des stages à tout moment. Toute modification sera communiquée au Participant au moins 15 jours avant la date prévue du stage.

Article 6 – Responsabilité et Assurance

1. L'Organisateur est assuré pour la responsabilité civile professionnelle couvrant les risques liés à l'activité.
2. **La licence FFV couvre les licenciés en responsabilité civile et autres modalités dont le contenu peut être récupéré sur le site de la FFVoile :**
<https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp>
3. Cette licence, dont les conditions de couverture ne dépendent pas de l'organisateur, ne prive pas les parents ou représentants légaux de souscrire une assurance individuelle accident couvrant l'enfant durant le stage.
4. L'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable des pertes, vols ou détériorations des objets et effets personnels des stagiaires et participants. De même, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée en cas d'accident causé par le non-respect des instructions données par l'instructeur ou en raison d'une négligence du Participant.

Article 7 – Sécurité et Comportement

1. Les enfants doivent respecter les consignes de sécurité données par l'encadrement.
2. Tout comportement jugé dangereux ou inapproprié peut entraîner l'exclusion immédiate du stage sans remboursement.
3. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire en toute circonstance sur l'eau.

Article 8 – Protection des Données Personnelles

1. Les informations collectées lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour la gestion du stage et ne sont pas transmises à des tiers sans accord préalable.
2. Conformément à la réglementation en vigueur, les parents disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

Article 8 – Droit à l'Image

Sauf opposition écrite des parents, l'Organisateur se réserve le droit d'utiliser des photos prises durant le stage à des fins promotionnelles (site internet, réseaux sociaux, affiches...).

Article 9 – Litiges et Droit Applicable

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut d'accord, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de l'Organisateur. Le droit applicable est le droit français.

Article 10 : Acceptation des Conditions Générales de Vente

Lors de son inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les accepte sans réserve.
